

RE 2020

Description

La **RE 2020** (Réglementation Environnementale 2020) est la nouvelle norme française qui encadre la construction neuve depuis le 1er janvier 2022.

Elle remplace la RT 2012 en allant plus loin : il ne s'agit plus seulement de **réduire la consommation énergétique**, mais aussi de **réduire l'empreinte carbone** des bâtiments tout au long de leur cycle de vie.

Elle concerne principalement les **logements neufs**, les **bâtiments tertiaires**, ainsi que les **extensions importantes**. Tous les matériaux, équipements et systèmes (comme les réseaux aérauliques ou les gaines souples isolées) doivent s'inscrire dans cette logique de sobriété énergétique et environnementale.

Principaux aspects de la norme RE 2020 :

Performance énergétique renforcée : meilleure isolation thermique, systèmes de ventilation performants (comme les VMC double flux), gestion passive du confort d'été.

Réduction des émissions de CO₂ : intégration de l'analyse du cycle de vie (ACV) des matériaux : le choix de produits sans PVC, sans COV ou 100 % recyclables devient stratégique.

Confort d'été obligatoire : les bâtiments doivent rester confortables en période de canicule sans climatisation, ce qui valorise les matériaux respirants et bien isolés (dont les gaines à très faible pertes de charges et résistantes à la chaleur).

Matériaux et équipements durables : la RE2020 favorise les produits écologiques, recyclables, peu émissifs, avec un bon bilan carbone, comme les gaines isolées en laine de verre A+, sans polluants volatils.

En résumé

La **RE 2020** impose des critères plus stricts sur :

- l'efficacité énergétique,
- la qualité de l'air intérieur,
- et la réduction de l'impact environnemental des matériaux.

Elle pousse à utiliser des équipements comme la gaine souple isolée | gaine flexible isolée, qui sont sans PVC, anti-COV, recyclables, et conformes aux standards d'hygiène et de performance thermique attendus en 2025 et au-delà.